RÉFORME DES LYCÉES

Dernier maillon dans le « trompe l'œil

Après le collège, l'université, la recherche, les écoles, c'est maintenant au tour du lycée de passer à la moulinette des orientations libérales européennes pour une « économie de la connaissance », une économie « marquée par le rôle central joué par les processus de production, de traitement et de diffusion des connaissances. La variable essentielle de croissance serait désormais l'intensité du savoir » selon Dominique Plihon (in *Le nouveau Capitalisme*).

ette nouvelle compétitivité implique et explique l'objectif de formation de 50 % d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur. Mais ce besoin de formation entre en contradiction avec la part grandissante des coûts de conception d'un produit pour l'entreprise et de formation pour l'état. Or, en bonne logique capitaliste, il s'agit de les réduire. Le rapport d'audit pour la RGPP (dépêche AEF du 25/08/08), évaluant les propositions de Darcos sur le lycée, critique un projet trop rapide et insuffisamment productif: il ne supprimerait que 16 à 17 000 postes alors qu'il serait possible d'en supprimer 20 à 25 000!

Dans son discours de rentrée, le 28 août dernier, Xavier Darcos, renvoie les contenus au rang des accessoires et pratique un double langage qui illustre à merveille son projet : « le vrai ennemi de l'école n'est pas l'ignorance : c'est le déterminisme qui désespère jusqu'à l'idée de progrès ». Une formation critique ne serait donc plus le moyen de lutter contre les déterminismes ? De fait, le projet de « déforme », réduit à 60 % en classe de seconde et 45 % en cycle terminal les « enseignements généraux » communs, « acquisition de connaissances et compétences indispensables » pour « la culture générale nécessaire à la poursuite d'études supérieures » (Darcos, conférence de presse du 17/07/08). Il fait l'impasse dans l'immédiat sur la définition de ce nouveau « socle commun », enjeu des suppressions de postes, et concentre ses orientations sur trois propositions structurelles: des enseignements « d'exploration et d'approfondissement » (25 % en seconde et 45 % en cycle terminal) et des « activités d'accompagnement » (respectivement 15 % et 10 %), des par-



cours scolaires individualisés, l'organisation du temps scolaire en modules semestriels. L'autonomie est la valeur principale appelée à la rescousse pour lutter contre les échecs : autonomie de l'élève dans son projet d'étude, le préparant à l'université, et autonomie renforcée des établissements.

Quels objectifs?

Les « points de convergences sur les objectifs et les principes directeurs de la réforme du lycée » signés en juin par le SNES et le SNEP énoncent quatre objectifs, assortis de constats. Le premier dit vouloir « garantir la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur » et trouve au lycée la racine de l'échec à l'université, sans interroger celle-ci sur ses conditions d'étude et fixe l'objectif des 50 %, en s'appuyant sur « le rapport annexé de la loi pour l'avenir de l'école de 2005 » (i.e. la loi Fillon!). Pour cela, le troisième objectif est de « permettre à chaque élève de mieux choisir son orientation » afin de pallier les « sorties précoces du lycée sans qualification reconnue », par « une liberté de choix des lycéens » et « une diversité et une souplesse plus grande des parcours offerts ». Le deuxième objectif, « assurer la réussite de tous les élèves au lycée » critique la « hiérarchisation des filières » qui serait responsable de « déterminismes sociaux » et qu'il faut donc « réduire » en aidant « les élèves les plus fragiles par une offre éducative adaptée ». Quant au quatrième de ces objectifs, « rechercher de nouveaux espaces

Contre l'éducation biométrique

ans l'Hérault, le Conseil général a proposé (sans délibération semblet-il) parmi divers systèmes d'accès aux cantines, l'installation de bornes biométriques (on pose la main sur la borne pour être identifié). Certains chefs d'établissements se sont alors empressés de les mettre en place, parfois en faisant fi des procédures démocratiques (manque d'information, pas



de discussion en CA, mise en place avant l'autorisation des familles...). Ce système, générateur de substantiels bénéfices pour les deux sociétés nationales qui le commercialisent, se présente sous de faux airs pratiques (plus de carte perdue ou oubliée) et sécuritaires (on ne peut plus manger avec la carte du copain...). Si la mesure est le plus souvent passée, dans deux collèges au moins elle a fait l'objet de vives critiques, générant des tensions importantes entre parents, enfants d'une part et administration de l'autre.

La FCPE 34 s'en est émue et dès son congrès de printemps, a pris une position hostile au fichage biométrique. Elle a alerté le Conseil général qui a fait marche arrière. Elle vient de prendre l'initiative de convoquer une réunion pour constituer un collectif large et unitaire qui dénoncera cette accoutumance dès le jeune âge à être surveillé, contrôlé en permanence...

Ce combat s'inscrit dans une lutte plus large contre d'autres systèmes de fichage, tels que Base élèves, Sconet, l'installation de vidéosurveillance et plus largement dans le contexte liberticide de la loi de prévention contre la délinquance et récemment d'Edvige. Tous ces systèmes peuvent être interconnectés. Une machine n'éduque pas... A l'école, il faut un encadrement éducatif humain (ce qui suppose de ne pas supprimer de postes...). Il s'agit maintenant de gagner la bataille de l'opinion par un argumentaire solide, des débats, des films (Le temps des biomaîtres) pour faire reculer Big Brother...

BERNARD CANAL, GD34

» du cyclone

d'autonomie aux établissements », il vise à « permettre des adaptations significatives aux particularités de leur public scolaire », arguant du « besoin d'autonomie et d'accompagnement que souhaitent les lycéens ». Si des constats, comme par exemple ce dernier, peuvent être partagés, on ne saurait partager l'orientation générale qui en découle. En effet, les buts recherchés sont d'une part une meilleure adéquation du lycée à la diversification des formations du supérieur en rapport avec les attentes économiques, et d'autres part une acceptation, évitant tout effet visible de palier, par l'élève - et sa famille - de l'orientation lui assignant sa place sociale en fonction de son « mérite ».

Autonomie

Peu après la signature des syndicats, qui acceptaient donc la « feuille de route », le Conseil National de Modernisation des politiques publiques (chargé de la RGPP), anticipant sur les discussions, annonçait des orientations : « Dans le cadre de la réforme des lycées, les marges d'autonomie des établissements seront élargies pour leur permettre de moderniser leur fonctionnement et d'adapter leur offre éducative aux publics spécifiques qu'ils accueillent... L'orientation sera l'axe principal de la présidence française de l'UE en matière d'éducation. »

C'est donc bien un lycée à plusieurs vitesses qui se prépare dans le cadre d'une autonomie renforcée allant jusqu'à des offres éducatives concurrentes. La réflexion sur l'objectif démocratique d'une « culture commune » pour tous est ainsi évacuée. Des enseignements généraux dont le contenu n'est pas précisé seront dispensés dans des horaires pour tous réduits. La réussite reposera sur un « nouveau contrat de travail personnalisé » pour un « parcours ajustable aux aspirations, besoins et capacités ».

Sous couvert de « liberté », les déterminismes sociaux seront renforcés et entérinés. L'acceptation par les élèves de leur orientation sup-

pose « un utilitarisme rationalisé, intériorisé » (cf. Christian Laval). Enfin, toujours dans sa conférence de presse du 17 juillet 2008, Xavier Darcos, pour concrétiser la remise en cause des filières du lycée, jugées trop sélectives et cloisonnées, annonçait vouloir « promouvoir au lycée la polyvalence nécessaire à la plupart des parcours ultérieurs ». Qu'on ne se leurre pas, cela n'a rien à voir avec la revendication de l'Ecole Emancipée sur une éducation polyvalente (polytechnologique) pour toutes et tous! Celle-ci n'existe pas, surtout avec le développement des baccalauréats professionnels. Par contre, elle veut faire coïncider le profil scolaire du lycéen avec les formations de plus en plus hiérarchisées du supérieur : la concurrence gangrène le système universitaire et les grandes écoles demeurent la voie essentielle de « formation » des élites.

Enfin, ces orientations visent, par les modules, la souplesse de gestion des moyens, à remodeler profondément le service et les missions des enseignants. L'accompagnement éducatif est particulièrement promu dans le projet. Notre ministre doit prochainement préciser sa « réforme ». Les directions syndicales, en ayant accepté le préalable de signer le constat partagé ne se sont pas disposées de la meilleure façon. Aussi soyons vigilants, et débattons de ce sujet dans nos établissements et avec les parents d'élèves et commençons dès maintenant à construire le mouvement qui sera nécessaire pour faire échec à ce projet! ●

GÉRARD GAGNIER



ÉDITO PREMIERS ACQUIS



st-ce son activité forcenée, à 300%? Nicolas Sarkozy semble avoir oublié ses promesses de revaloriser le métier enseignant. Dans son allocution du 2 juin, il parle de « repenser les conditions d'exercice du métier », de formation continue, de mobilité... Et l'essentiel?

Le SNES n'a, lui, pas lâché ce dossier et défend l'urgence de la revalorisation de nos métiers dans toutes leurs dimensions

De premières mesures viennent d'être communiquées qui sont à mettre au crédit de nos actions.

Le ministère vient d'annoncer une augmentation significative des promotions à la hors-classe pour tous les corps, nonseulement en volume mais aussi dans la répartition, et l'engagement d'aligner la rémunération des CPE et enseignants documentalistes participant à l'accompagnement éducatif sur le taux des autres enseignants.

Voilà un pas de fait vers plus d'équité et d'amélioration pour nos métiers.

Certes nous sommes encore loin du compte mais ces premiers acquis doivent nous encourager à poursuivre nos actions pour aboutir à l'ouverture de négociations.

■ Frédérique Rolet, cosecrétaire générale

Autonomie... Toujours plus !

l'autonomie est devenue le maître mot du remodelage néolibéral de la société, elle s'applique désormais à tous et à tous les niveaux. Aucun établissement public n'y échappe, avec l'idée qu'une bonne gestion proche des usagers en procède nécessairement. Cette prétendue liberté d'action qui revient surtout à laisser toute latitude aux acteurs du service public pour gérer la pénurie est le pendant indispensable de l'actuelle asphyxie budgétaire. Mais on aurait tort de ne voir dans l'injonction à l'autonomie qu'un mode de gestion commode, car elle revêt surtout une portée idéologique essentielle à l'heure où la droite se propose d'en finir avec 68 et l'Etat social issu de la Résistance.

Le volet managérial de la RGPP dont l'autonomie est la pierre angulaire instaure une profonde individualisation des carrières. La mobilité professionnelle, dont le projet de loi est présenté en octobre à l'assemblée, ainsi que la rémunération seront désormais le fruit d'un parcours à la carte où le « mérite » se verrait pleinement récompensé. En faisant imploser les cadres statutaires, on brise toute référence au collectif et par la même les résistances possibles, à l'heure où la liberté individuelle se résume surtout à la liberté de se plier à l'autoritarisme de sa hiérarchie. Renvoyé à sa responsabilité personnelle en cas d'échec, l'individu est soumis à un stress plus grand, une culpabilisation plus forte.

L'autonomie est aussi présentée comme la clef de la réussite de nos élèves puisqu'elle occupe une place décisive dans la réforme des lycées que Darcos prépare, où 15 % du temps scolaire serait consacré au travail en autonomie. Cela procède de la même logique que l'accompagnement éducatif ou les PPRE : on prend du temps sur l'apprentissage collectif pour développer des cadres individuels qui, in fine, renvoient l'élève à ses propres responsabilités face à ses échecs. On sait par ailleurs que les élèves en difficulté sont les moins à même de mettre à profit les cadres de travail autonome, ce que les TPE en lycée par exemple confirment années après années. En ce sens, l'autonomie des élèves telle que la conçoit le gouvernement permet à l'école de se dédouaner de ses propres insuffisances et organise implacablement la sélection.

MARIE-CÉCILE PERILLAT